

SAISON 2004/2005

**PROCES-VERBAL N°6
DU BUREAU EXECUTIF PLENIER
JEUDI 2 JUIN 2005**

Présents :

Monsieur Gil PELLAN, Président

Mademoiselle Hélène GROC, Vice-Présidente, Chargée de la Communication

Messieurs Thibaud SARRAZIN, Vice-Président, Chargé du Marketing
Daniel MURAIL, Secrétaire Général, Secrétaire de séance
Jean Philippe LACHAUME, Secrétaire Général Adjoint
Christian ALBE, Trésorier Général
Laurent MOREUIL, Trésorier Général Adjoint

Assistent :

Messieurs Michel COGNE, Directeur Technique National
Thierry MESSINA, Directeur Exécutif et Comptable

Excusés:

Messieurs Philippe BEUCHET, Vice-Président, Chargé des Organisations et des Relations Internationales
Pierre COQUAND, Président de la LNV
Jean-Paul ALORO, Représentant de la LNV



.../...

I) VIE FEDERALE

1.1. PROPOSITION DE CHAMPIONNAT DE N1

La proposition du Bureau Exécutif est de mettre en place un championnat fédéral de N1 masculin et féminin, faisant abstraction des play-off, play-down avec un championnat de 14 à 16 équipes.

Les clubs devant évoluer dans cette division la saison prochaine ont adressé un courrier faisant état de leur désir d'évoluer en poule de 8 avec Play-off de classement pour le titre de Champion de France.

Le Bureau Exécutif demandera à l'Assemblée Générale d'accepter cette demande pour la saison prochaine uniquement, certains clubs n'étant visiblement pas prêts à franchir le pas d'un véritable championnat de France amateur (encadrement, moyens financiers, parrainages locaux).

Mais le souhait du Bureau Exécutif est que l'Assemblée Générale valide également un championnat de France N1 2006/2007 à 14 équipes.

1.2. CLUB DE L'A.S.U. LYON

Un rappel historique de l'affaire est fait par le Président Gil PELLAN :

- 1^{ère} décision de la DNCG : déclassement du club de l'ASUL Lyon,
- Appel du club,
- Décision du TGI retenant le plan de continuation de la ville,
- 2^{ème} décision de la DNCG : confirmant la 1^{ère} décision,
- Appel au CNOSF demandant une conciliation à la FFVB et la LNV,
- Saison en 2004/2005 du club, complètement désorganisé, puis reprise en main par un groupe de dirigeants
- Courrier du Délégué Général de l'ASUL,
- Rencontre du Président Gil PELLAN avec le Maire Adjoint de la ville de Lyon,
- 3^{ème} décision de la DNCG : refus de réintégrer le club en championnat de PRO B,
- Appel de la DNCG : pas encore connu officiellement,
- En cas de refus, le club de l'ASU LYON saisira la conciliation du CNOSF pour viser une réintégration en PRO B.

Après étude du dossier et présentation des arguments juridiques possibles et probables de l'ASU LYON à l'encontre de la FFVB, le Bureau Exécutif demandera au Comité Directeur Fédéral demain de valider la proposition suivante :

« Pour la FFVB le délai de l'article 14.2 du règlement de la LNV ne semble pas applicable à la situation de l'ASUL dans la mesure où le jugement du TGI a retenu un plan de continuation avec garanties de la ville alors que l'article 1.2 concerne un club en difficulté. Par ailleurs, s'il n'y a pas de problème sportif à la fin de la saison 2004/2005, la FFVB ne s'opposera pas à la réintégration de l'ASUL en PRO B. »

.../...

Date de rédaction : 06/06/2005
 Date de mise en instance d'approbation : 07/06/2005
 Date d'Adoption : CDF du 15/10/2005
 Auteur : Daniel MURAIL

1.3. COURRIER AU PERSONNEL FEDERAL

Suite à un courrier d'un cadre technique concernant son appréciation sur le travail effectué par l'agence OL voyages en vue de créer une agence de voyages FFVB voyages, le Bureau Exécutif décide d'envoyer aux chefs de service un courrier demandant de rappeler aux employés salariés de la FFVB et au personnel de l'Etat mis à disposition de la FFVB, leurs devoirs de réserve vis à vis des décisions prises par les organes décisionnels de la FFVB, leurs obligations d'exécuter les décisions, d'apporter leurs concours à la réussite de la politique fédérale en faisant part s'il le faut à leur hiérarchie administrative (Directeur de service) des observations qui peuvent apporter une amélioration aux divers dispositifs mis en place.

1.4. LIGUE D'ALSACE

Suite aux divers courriers envoyés par la Ligue d'Alsace concernant le fonctionnement des pôles espoirs de Strasbourg et de Mulhouse, le Secrétaire Général, Le Trésorier Général et le Directeur Technique National recevront le Président de la Ligue et les Présidents des Comités Départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin avant le déroulement de l'Assemblée Générale conformément au courrier qui a été envoyé au Président de la Ligue la semaine dernière.

Un éclaircissement sur les contrats de travail, les aides territoriales et le versement des salaires (et frais afférents à cette action) aux trois cadres techniques des deux pôles sera précisé.

En Septembre 2005, il sera demandé à la Ligue d'Alsace de prendre ses dispositions pour traiter elle-même les contrats de travail de ces cadres et de prendre les mesures nécessaires (rapprochement des CROS et CDOS : logiciel IMPACT EMPLOI de l'URSSAF) pour le versement des salaires qui ne sera plus assuré par la FFVB.

1.5. COURRIER DE PARIS VOLLEY

Un courrier de PARIS VOLLEY demande de revoir la sanction infligée au Joueur OUATTARA. Après étude de cette affaire d'un point de vue strictement juridique, il n'est pas possible de donner une suite favorable au courrier de Madame la Présidente de PARIS VOLLEY. Le Secrétaire Général Adjoint se charge de la réponse.

II) BEACH-VOLLEY

Une réponse sera adressée au courrier de MCO parvenu aux Administrateurs et aux Ligues Régionales.

III) DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

POSTES ATR/ATD

Une situation générale a été dressée au Mercredi 31 Mai. Des décisions seront prises lors du prochain Bureau Exécutif.



DESTINATAIRES

Ligues Régionales Métropolitaines et d'Outre-Mer
Comités Départementaux
Membres du Comité Directeur Fédéral
Membres des Commissions Centrales
Direction Technique Nationale
Diffusion Interne

Date de rédaction : 06/06/2005
Date de mise en instance d'approbation : 07/06/2005
Date d'Adoption : CDF du 15/10/2005
Auteur : Daniel MURAIL